

ARONDEUR

10^Cmes = LE N^o



A PROPOS DE LA RÉVOCATION RONYAUX
Le ministère clérical continue à étonner le monde par sa modération.

ABONNEMENT :

Un an fr. 5 00

Franco par la Poste

Bureaux

12 - Rue de l'Etuve - 12

A LIÈGE

Rédacteur en chef : H. PECLERS

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

LE FRONDEUR

Journal Hebdomadaire

SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

ABONNEMENT :

Six mois fr. 2 75

RÉCLAMES :

La ligne » 1 00
Fait-divers » 3 00

On traite à forfait.

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

Propos d'un homme de bonne foi.

Ce que je vais dire va probablement déplaire à bon nombre de mes lecteurs, la bourgeoisie libérale et même progressiste étant en ce moment atteinte d'un enthousiasme sur lequel il est peut-être dangereux de jeter une douche d'eau froide, mais, cependant, je ne puis m'empêcher de trouver quelque peu inconséquents, pour ne pas dire plus, certains personnages libéraux qui, aujourd'hui, protestent avec énergie — et avec bruit — contre la révocation de M. Pêchevin Ronvaux.

Il me semble à moi que quand on a suspendu M. Demblon, absolument sous le même prétexte que celui invoqué par les cléricaux contre M. Ronvaux, on est mal venu à protester parce que les cléricaux suivent l'exemple qu'on leur a imprudemment donné.

Notez bien que je désapprouve de toutes mes forces l'acte arbitraire posé par le gouvernement vis-à-vis d'un fonctionnaire coupable d'indépendance, mais cependant, je dois déclarer que la révocation de M. Demblon se justifiait encore moins si possible que celle de M. Ronvaux.

Et pour le prouver, je vais publier en regard le texte complet des paroles qui ont valu à M. Demblon et à M. Ronvaux les honneurs de la persécution :

Mesdames et Messieurs,
Le grand honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence de votre congrès me charge d'un autre honneur également très grand : c'est celui de porter le premier toast dans votre assemblée. Or, dans toute réunion véritablement patriotique, nationale, le premier toast est toujours porté au roi. Je vais donc avoir l'honneur de boire à la santé de Sa Majesté.

Mesdames et Messieurs, dans l'antiquité, les martyrs, se rendant aux arènes, y pénétraient en poussant ce cri patriotique : *Ave, César morituri te salutant!* César, ceux qui vont mourir te saluent! Je crois être votre interprète en affirmant que le patriotisme de tous les instituteurs et de toutes les institutrices, leur dévouement à la dynastie, ne sont pas inférieurs à ceux de ces premiers martyrs de l'antiquité. (Bravos.)

Sire donc, ces instituteurs belges, voués aux attaques réelles et de l'obscurantisme, te saluent! (Brav.) Sire, ces instituteurs révoqués, martyrisés, frappés par les ministres pour avoir obéi à tes lois, ces instituteurs te saluent! (Bravos prof.) Sire, les instituteurs et les institutrices, condamnés peut-être à l'extinction pour avoir tenu avec honneur et fidélité le serment du patriotisme, ces instituteurs te saluent! (Brav.) Ils te saluent avec une sincérité de cœur que tu ne trouveras jamais dans ton entourage théocratique et avec un dévouement que tu chercherais en vain parmi les ultramontains. (Bravos.)

Les instituteurs et institutrices forment les vœux les plus sincères pour que ton règne et ta vie durent assez pour effacer jusqu'au souvenir du malheur qui les opprime! (Bravos frénétiques.) Je bois à Léopold II, à la Famille royale!
(Toast RONVAUX.)

C'est tout :

Voilà donc au complet les deux discours trouvés outrageants pour le roi, le premier par des cléricaux, le second par des doctrinaires.

Or, je le demande à tout homme de bonne foi, peut-on trouver les paroles de M. Demblon plus outrageantes pour le roi que celles de M. Ronvaux?

C'est plutôt le contraire qui est vrai.

Certes, ce toast au roi n'est pas outrageant, mais enfin il n'est pas non plus une flatterie pour le roi — ce dont je félicite M. Ronvaux. M. Ronvaux, somme toute, s'adresse au roi poliment mais sans trop de gracieuseté. Des imbéciles et des plats pieds ont pu prendre des paroles aussi fières pour des outrages.

Mais avec le discours de M. Demblon, la confusion n'était pas possible. M. Demblon ne s'adressait pas au roi, ne parlait même pas de lui et il se bornait à regretter que l'on eût doté une princesse déjà riche alors que l'on avait tant de dépenses plus utiles à faire.

S'il y avait là dedans quelque chose de désagréable, c'était pour les doctrinaires — et non pour le roi. Des imbéciles même ne pouvaient s'y tromper.

Et, cependant, le Conseil communal de Liège a suspendu M. Demblon pour un mois, avec privation de traitement sous prétexte que M. Demblon, par les paroles citées plus haut, avait outragé la famille royale.

Et plus tard, à la Chambre, M. Magis a eu... mettons l'audace, pour rester poli, de soutenir que M. Demblon avait lancé l'outrage à la face de la famille royale!

Franchement, après de pareilles vilénies, les doctrinaires ont-ils le droit de blâmer celles qui commettent les cléricaux?

Et notez que leurs journaux emploient, pour attaquer les cléricaux, les arguments que M. Demblon employait pour se défendre.

« Si M. Ronvaux a outragé le roi traduisiez-le devant les tribunaux » disent les journaux.

« Si j'ai outragé la famille royale traduisiez-moi en justice, disait M. Demblon, et si je suis condamné, révoquez-moi. »

Naturellement, nous ne disons point tout ceci pour diminuer le mérite de M. Ronvaux — que nous félicitons de son acte de courage — mais nous voulons montrer aux libéraux que toutes les injustices se retournent contre leurs auteurs et que celui qui abuse de son pouvoir pour persécuter un adversaire n'a plus le droit désormais de protester contre une injustice. H. P.

Les personnes qui prendront un abonnement d'un an au FRONDEUR, recevront GRATUITEMENT le Journal jusqu'au 1^{er} Octobre.

Un an : CINQ FRANCS.

Après les fêtes.

Les fêtes organisées par le Comité spécial formé par l'Administration au commencement de cette année viennent de se terminer d'une façon brillante et il n'y a qu'une voix dans le public liégeois pour rendre hommage au zèle et à l'intelligence des organisateurs.

La fête musicale, les illuminations, les concerts du soir, tout a marché à souhait. La solennité chorale surtout a admirablement réussi. Et à ce propos même nous tenons à déclarer que nous sommes particulièrement heureux d'avoir pu entendre les sociétés gantoises, lesquelles ont chanté de façon à prouver à nos excellents — mais parfois négligents — chanteurs de la *Légia*, qu'ils doivent travailler sans relâche s'ils veulent conserver le rang qu'il occupent en tête des sociétés chorales du Continent.

Le concert s'est terminé par la cantate de M. Radoux, *l'Art et la Liberté*, qui a fait grand effet — grâce pensons-nous à l'interprétation lui donnée par une masse imposante d'exécutants plutôt qu'à la valeur de l'œuvre, car celle-ci, datant de loin, ne possède ni l'originalité ni la vigueur que le directeur de notre Conservatoire a su, depuis, donner à plusieurs de ses œuvres.

C'est néanmoins cette cantate qui a prouvé le plus de tintoin au comité. Jusqu'au dernier moment, les obstacles les plus imprévus ont surgi. C'est ainsi que le concours des deux musiques de l'armée, nécessaire pour l'accompagnement, a failli être refusé et la même été formellement pendant quelques jours, alors que ces musiques avaient déjà répété. Le coup venait du général Vandersmissen, lequel, ayant appris que les musiciens de l'armée seraient dirigés — comme tous les autres exécutants, d'ailleurs — par l'auteur, M. Radoux, opposa son veto.

Des musiques militaires ne peuvent être dirigés que par leurs chefs! — tel était l'usage de sa majesté Vandersmissen.

Vous voyez comme c'eût été charmant. M. Radoux, d'un côté dirigeant tous les chanteurs, tandis que les musiques militaires auraient suivi leurs deux chefs, battant la mesure, chacun de leur côté et selon l'inspiration du moment.

Mais le terrible général, lui, ne s'occupait pas de tout cela.

Des militaires dirigés par un simple pékin! Jamais, scrongnieugnieu!

Et il a fallu s'adresser au ministre de la guerre, le brave Pontus, pour obtenir la permission demandée.

Tout cela, après un échange de lettres et de dépêches plus considérable que celui auquel a donné lieu la révolution bulgare.

On voit que si les membres du comité ont réussi en fin de compte, ils ne se sont pas toujours trouvés sur un lit de roses et c'est sans flatterie aucune que nous pouvons les féliciter de n'avoir pas, au milieu de tant d'obstacles, désespéré de l'œuvre entreprise.

CLAPETTE.

Ça et là.

Simple fait divers cueilli dans les journaux quotidiens :

— Schepkens, soldat du 9^e de ligne, dont la femme venait de donner le jour à un enfant et qui avait déjà un enfant gravement malade, s'était absenté illégalement durant quatre jours pour porter ses soins à ceux qui en avaient besoin. Les journaux ont raconté cette triste affaire. Le Conseil de guerre, devant lequel il vient de comparaître, lui a infligé une année d'incorporation.

Et voilà l'état militaire!

Ce soldat avait un enfant mourant; sa femme, accouchée le jour même, ne pouvait seule soigner ni le petit malade, ni le nouveau né. Le pauvre père apprend cela. Il oublie que, soldat, il n'a pas le droit d'avoir l'amour de la famille. Il court chez lui pour soigner les siens, puis, dès que la chose lui est possible, il revient à la caserne.

Résultat : un an d'incorporation, un an de misère de plus pour la femme et les enfants.

Quelle belle chose n'est-ce pas que la discipline militaire telle qu'on l'entend aujourd'hui? et comme on a raison de parler aux enfants de l'état militaire comme d'un état enviable.

Un charmant petit arrêté pris par le général Pavia, gouverneur de Madrid :

« Ordre à la presse de la part de la capitainerie générale » :

« Donnez des ordres clairs et précis pour que le journal que vous dirigez ne s'occupe pas des procédures judiciaires entamées pour éclaircir les faits qui ont eu lieu dans la nuit du 19 parce que les causes engagées sont *sub judice* et qu'il est défendu par les lois ordinaires et exceptionnelles de donner des nouvelles directes ou indirectes sur elles. »

« En outre, vous éviterez absolument de publier articles, entrefilets ou nouvelles relatifs à la discipline de l'armée et à l'ordre public, et surtout s'ils se basent sur des nouvelles qui ne sont pas encore officielles. »

« Vous vous abstenrez aussi de publier des articles relatifs à des faits historiques se rattachant à la discipline de l'armée et à l'ordre public. »

« J'espère que vous ne me mettez pas dans le cas d'être obligé de réprimer votre journal au conseil de guerre et de le supprimer en cas de récidive. »

« Signé : PAVIA. »

Cela rappelle assez bien la fameuse liberté de Madrid décrite par Figaro.

On peut parler de tout, excepté des événements du jour, de ceux de la veille — et même des faits historiques — de la justice, de l'armée, etc.

Il reste aux journaux espagnols le loisir de parler des concours de canaris et des cafés-concerts — car les opéras étant souvent plus ou moins historiques, on ne pourra guère en parler.

Ce que les journaux espagnols vont être intéressants à présent.

C'est égal, le général Vandersmissen doit être vexé de se voir dépasser de la sorte par un copain.

L'exposition industrielle.

Nous lisons dans la *Semaine industrielle* :

« Il résulte de renseignements puisés à bonne source que l'exposition industrielle, dont le projet a été soumis à la Chambre de commerce (Union commerciale et industrielle) en sa dernière séance, est décidée en principe et que l'Administration communale convoquera à très bref délai une réunion des délégués de l'industrie et du commerce, à l'effet d'organiser définitivement l'entreprise. Nous sommes heureux de pouvoir apporter cette bonne nouvelle à nos concitoyens qui n'ignoraient pas, sans doute, pouvoir compter, en cette circonstance, sur l'énergie des concours de l'Hôtel-de-Ville, mais qui commençaient à concevoir des inquiétudes, justifiées par l'attitude équivoque du gouvernement. L'initiative de nos édules coupe court à toutes les menées qui tendaient à faire de Bruxelles le siège d'une exposition dont le pays industriel est appelé à faire tous les frais. »

Comme on le voit, c'est la solution proposée par nous qui a été admise.

Dans notre dernier numéro, nous conseillions aux industriels liégeois d'organiser l'exposition à Liège, sans plus s'occuper du gouvernement si celui-ci afin de plaire aux députés indépendants de Bruxelles, s'obstinait à vouloir accorder à la capitale une préférence que rien ne justifie.

L'Administration communale, en décidant de faire une exposition à Liège en 1888 et en convoquant les délégués de l'industrie, s'est rangée à cet avis.

Nul doute que les industriels liégeois ne répondent avec enthousiasme à l'appel de l'Administration communale.

A présent, que les bruxellois décident, s'ils le veulent, que l'exposition aura lieu chez eux, la chose n'a point d'importance. Comme il s'agit d'une exposition d'armes, de canons, de machines, ce que Bruxelles pourra produire ne sera certes pas lourd et quoi que fasse le gouvernement, c'est à Liège qu'aura lieu la véritable exposition.

Ce qui prouve que si les liégeois voulaient un peu plus souvent sortir de leur apathie ils ne seraient pas aussi systématiquement sacrifiés aux autres villes du pays, lesquelles ne manquent jamais de s'agiter lorsque leurs intérêts sont en jeu.

P. S. — La Meuse se déclarait hier stupéfiée par le silence gardé par toute la presse locale sur la question de l'exposition.

Si la Meuse — qui, ordinairement nous fait l'honneur de nous lire — avait lu notre dernier numéro, elle aurait pu voir que nous n'avons pas attendu ses objurgations pour nous occuper de cette question.

L'enquête sur l'agriculture.

Dans les régions agricoles, l'enquête dirigée par les membres de la Commission du travail, offre un tout autre caractère que dans les régions industrielles.

Ici, ce sont généralement des ouvriers qui déposent, exposant leur misère, les abus dont ils sont victimes.

Là ce sont de gros propriétaires ou quelques sous-ordres stylés par eux, qui réclament des mesures législatives destinées — en réalité — à augmenter le taux des fermages mais non à améliorer le sort des travailleurs agricoles.

Bien entendu, ce que les propriétaires agricoles réclament avant tout, ce sont des droits de douane sur le bétail et sur les grains étrangers. Tous, sous ce rapport, se sont donné le mot. Quant à diminuer le prix des fermages il n'en faut pas parler à ces messieurs.

L'un d'eux a fait même, à ce sujet, un joli mot en disant que ce serait là un remède empirique. C'est le même — un M. d'Herbomez d'Oreç — qui a réédité ce cliché, disant que la diminution du prix des fermages constitue une chute de la fortune publique, ce qui fait donc que la fortune publique sera d'autant plus prospère qu'un plus grand nombre de cultivateurs — écrasés par les gros fermages — mourront de faim.

Toutes ces réclamations de propriétaires ont, naturellement, été faites au nom de l'agriculture.

Seulement, il est bon de s'entendre sur le sens à donner à ce mot : agriculture. Il y a agriculteurs et agriculteurs, comme il y a fagots et fagots.

Comme le faisait fort justement remarquer naguère le *Voltaire* — s'occupant des droit protecteurs proposés à la Chambre française — l'« agriculture », dans le sens où l'on emploie ce mot à la Chambre, se compose de deux catégories : l'agriculture riche, qui n'a pas besoin d'être protégée, mais pour qui la protection est efficace et avantageuse; l'agriculture pauvre, qui aurait bien besoin d'être secourue, mais pour qui la protection est ruineuse.

Et le merveilleux de l'affaire, c'est que l'agriculture riche a trouvé le moyen de faire réclamer la protection par l'agriculture pauvre.

Et certes, on ne peut pas le nier, il s'est produit dans les deux ou trois dernières années un certain courant protectionniste dans les campagnes. On a dit au paysan, au laboureur, au propriétaire de la petite parcelle : « Nous savons que tu souffres. Veux-tu être protégé? »

Ainsi posée sous cette forme simple, la question ne pouvait manquer d'avoir sa réponse. On veut toujours être protégé. C'est pourquoi, même dans les campagnes, aux élections dernières, le protectionnisme avait une valeur électorale; c'est pourquoi, dans la Chambre, il y a peut-être encore une majorité protectionniste, non point peut-être

par conviction, mais par prudence électorale. Et c'est ainsi que la démocratie rurale arrive à faire sans le savoir, les affaires de l'aristocratie foncière.

Car la protection ne peut être efficace que pour une aristocratie peu nombreuse et riche.

Où est l'intérêt de la protection pour le paysan pauvre qui récolte une dizaine d'hectolitres? Mais, pour le riche propriétaire, qui récolte des milliers de quintaux, le bénéfice est gros. Et, de fait, le premier, presque le seul effet des surtaxes sur les blés, est d'élever ou de maintenir le taux des fermages.

C'est là le point vif du débat. C'est là le côté grave de l'affaire, et c'est un côté qu'on ne paraît pas avoir examiné de près.

Quand on dit que l'agriculture souffre, cela signifie que le taux des fermages et le prix de la terre tendent à baisser.

On a mis en culture, aujourd'hui, des contrées entières. La quantité des produits agricoles augmente, l'offre est de plus en plus considérable; les prix tendent à baisser.

Le capital foncier subit, comme le capital mobilier, une diminution de valeur par suite de son abondance croissante.

Il faut donc que le loyer de la terre s'abaisse, comme s'est abaissé le loyer de l'argent.

L'argent rendait autrefois cinq et six pour cent. Il ne rend guère que trois et demi aujourd'hui.

Pourquoi le loyer de la terre ne subirait-il pas la même diminution?

Mais, si les capitalistes se sont résignés, les propriétaires terriens ne se résignent pas. Et ils veulent que l'Etat maintienne artificiellement, en puisant dans la poche des pauvres, le taux de leurs fermages. Et ils demandent des surtaxes sur les blés, sur le bétail, sur tous les produits agricoles, c'est-à-dire une surtaxe sur l'alimentation.

Pour que ces riches demeurent opulents, il faut que le pauvre ait la vie chère.

Eh bien! non. La solution des questions sociales n'est-elle pas liée intimement à cette vulgarisation du capital, à cette proportion décroissante entre le prix du capital et le salaire du travail?

On a dit, il est vrai, que la diminution des prix de la terre, — capital fixe de la nation — serait une diminution de la fortune publique.

On s'est trompé. La terre ne s'en va pas, quoique son loyer diminue. Et la diminution de sa valeur vénale ne diminue point son utilité. Ce qui fait la richesse publique, ce n'est pas le prix de la terre, c'est son produit.

Qu'une terre se vende cent mille francs et produise deux cents hectolitres de blé ou qu'elle se vende cinquante mille francs et produise trois cents hectolitres, lequel est le plus avantageux pour la fortune publique?

Eh bien, l'abaissement du prix de la terre implique et produit presque toujours une amélioration dans la culture. Quand ce sera le travail qui aura de la valeur et non plus la terre, la terre sera bien cultivée et rendra plus.

Et, lorsque les paysans comprendront que la suppression des surtaxes et l'abandon du protectionnisme doivent avoir forcément pour effet d'abaisser le prix des fermages, de mettre la terre à bas prix et de donner au travail une valeur relative plus élevée que celle de la terre, c'est-à-dire de les rendre, à bref délai, propriétaires de presque tout le sol, oh! alors, croyez-le bien, vous n'aurez pas de plus acharnées ennemies de la protection que les populations rurales.

Une Sainte Vierge qui montre ses pieds.

Si nous en croyons un petit opuscule, que l'on répand en profusion à Lyon en ce moment, la Sainte Vierge de Fourvières serait apparue, il y a deux ans, à une jeune scrofuleuse poitrinaire de cette ville.

La madone avait la forme d'une ombre lumineuse, c'est déjà un miracle...

Mais le plus singulier de l'histoire, c'est le costume de la reine du ciel:

Elle était vêtue du costume royal. Un long manteau très ouvert (coquette, va!) était posé sur ses épaules, etc.

« Sa robe, longue et traînante, laissait cependant apercevoir ses pieds, dont la blancheur rappelait la pureté virginale du lys. Sous ses pieds flottait une vapeur nuageuse, brillante comme les tourbillons de légers cristaux de neige que le soleil irise... »

Comment trouvez-vous cette ombre de reine, vêtue du costume royal et qui n'a pas seulement de bas pour cacher la nudité blanche de ses jambes? Pour une reine, voilà un manque de goût absolu, qui montre bien qu'elle n'a rien de la parisienne.

Et puis, cette longue robe traînante, qui laisse tout de même apercevoir les pieds de la dame... Quels pieds a-t-elle donc, bon Dieu? La reine Berthe a dû en crever de jalousie.

C'est peut-être pour cela qu'elle est pieds nus, la vierge. Elle n'aura pu, avec des pieds de cette taille, trouver, même au paradis, de bas assez longs pour elle.

Enfin, cette vapeur nuageuse qui s'évapore des orteils de la vierge me la dépoétise complètement et me fait comprendre l'éloignement auquel son époux Joseph s'était condamné lui-même...

Quoi qu'il en soit, je n'en conclus pas moins que si, au lieu d'apparaître à une pauvre fille idiote, la vierge aux jambes nues et aux pieds... vaporeux était apparue à un sergent de ville ou à un agent des mœurs, elle n'eût pas manqué de se faire empoigner et conduire au violon le plus proche pour lui apprendre à ne pas descendre du ciel dans un costume aussi peu décent.

L'emploi des eaux destinées à rendre aux chevaux leur couleur primitive, peut avoir de graves inconvénients: Toutes les eaux contenant un dépôt blanc-jaunâtre sont fatales pour la santé. L'Argentine est la seule qui ramène les chevaux gris et blancs à leur couleur primitive, sans jamais nuire. Elle enraye la chute des cheveux, enlève les pellicules et donne à la chevelure une nouvelle vie, 5 francs le flacon, pharmacie de la Croix Rouge, de L. Burgers, 16, rue du Pont-d'Ile, Liège.

A. PAULON.

Chronique.

LA BARONNE ET LE COCHER.

On sait qu'en dépit de ce titre, qui semble appeler un récit mythique, cette liaison entre une noble dame et un modeste automédon n'est point une fable. C'est de l'histoire. De l'histoire d'hier, autour de laquelle il s'est fait grand bruit. Une baronne la maîtresse d'un cocher?

Beaucoup de bruit pour pas grand'chose, dirai-je. Car, en bonne conscience, je me demande ce qu'il y a de si extraordinaire dans cette épisode récemment ajouté à l'histoire amoureuse des Gaules.

Pourquoi a-t-on poussé tant de oh! tant de ah! Pourquoi chacun s'est-il esclaffé à faire sauter les boutons de sa culotte? Est-ce à cause de l'adultère? A-t-on trouvé surprenant qu'une noble dame, armoriée, ayant hôtel, chevaux, voiture, ayant sac et parchemins, lacérât, comme une simple mortelle, son contrat d'innombrables coups de canif?

Impossible. Il n'est pas sur terre d'être assez naïf pour éprouver un semblable étonnement. Nul n'ignore que depuis que le monde est monde, l'adultère ne connaît point de castes. Il n'est pas respectueux. Cette révolte du libre-amour contre les conventions sociales s'est, de toute éternité, déclarée dans les hautes sphères tout aussi bien que dans les basses. Dans combien de blasons ne devrait-on pas ajouter des cornes? Des rois, des empereurs ont été cocus. Qui se pourrait égarer du coucage d'un simple marquis, d'un comte ou d'un baron.

Donc, la cause des exclamations poussées n'est pas la trahison elle-même. Qu'une baronne envoie son tortil par-dessus les moulins, rien de moins stupéfiant. Mais que ce soit pour l'envoyer sur un omnibus, voilà ce qui semble surprendre. Ce qui étonne, ce n'est pas la cascade: c'est l'objet qui l'a déterminée.

— Baisemeaux, mon ami, dit d'Artagnan, vous vous faites des monstres de tout. Cette réflexion du héros qui est le quatrième des « Trois Mousquetaires, » je l'adresserai volontiers au public parisien. Lui aussi, d'honneur, il se fait des monstres de tout.

Soyons de bon compte. Nous trouvons tout naturel qu'un monsieur bien éduqué, occupant une situation honorable (ce qui veut simplement dire lucrative), partage sa couche avec une ex-blanchisseuse, une fille de concierge ou tout autre jeune personne, pouvant posséder des charmes secrets on ne peut plus affriolants, mais d'une humble extraction. Puisqu'il est admis et ce ne serait pas admis que ça serait exactement la même chose qu'un individu du sexe mâle preune sa bonne amie dans une condition inférieure à la sienne, pourquoi ne pas trouver également bon qu'une personne de l'autre sexe choisisse un amant dans un milieu modeste?

Car — là est l'étonnant à mon sens — on ne se récrie pas parce qu'une femme prend un amant. On se récrie parce qu'elle ne le prend pas: « dans son monde! » Décidément, la morale est une bonne farce.

Qu'on veuille interdire à une femme mariée tout plaisir extraconjugal, c'est un système, il se comprend, il peut se défendre. Mais qu'on jage la femme qui se donne à un prolétaire plus criminelle que celle qui se livre à un rastaquouère, cela n'a pas le sens commun. Est-ce qu'un cocher d'omnibus ne vaut pas un gommeux ou un banquier.

Qu'on n'aille pas non plus crier: O temps! ô mœurs! et répéter en imitant Dupuis, des Variétés: « La voilà bien, la fatale névrose, la voilà bien! » Notre siècle n'a pas innové en ce genre. Les âges précédents nous peuvent fournir maints exemples de semblables fantaisies. Feuilletez les Dames galantes du sieur de Brantôme: vous y découvrirez sans peine l'histoire d'une grande et honnête dame qui ayant vu par sa fenêtre un croquant stationner quelques secondes contre le mur de sa demeure, le trouva fort appétissant, le fit monter chez elle et lui octroya immédiatement ses faveurs intimes.

On voit que notre incandescente baronne a eu, dans le passé, des prédécesseuses. Le bon Brantôme, d'ailleurs, conte la chose simplement, comme une anecdote piquante, et ne se livre à aucune tirade virulente. Nos pères étaient moins bégueules que nous et comprenaient tous les caprices du cœur.

Où Brantôme eut sans doute blâmé la baronne en question et où nous la blâmons nous-même, c'est lorsque lâchée par son robuste conducteur de chevaux, elle s'est mise à jouer les crampons et à devenir une Vénus toute entière attachée à sa proie. Les femmes qui ne veulent pas que ça finisse sont insupportables.

Les seules qui aient quelque droit à cramponner un homme sont les pauvres filles sans ressources que l'abandon de leur amant laisserait dans une misère noire.

Mais une aristocratique personne, qui ne cherche que le plaisir et n'a aucun besoin d'argent, si elle persiste à poursuivre de sa flamme un malheureux qui en est las, est sans excuse.

L'autant plus que l'amour du cocher est un de ceux qui fournissent aisément des consolations. Les cochers ne manquent pas à Paris. Pour un de perdu, il est facile à une « honnête dame » d'en retrouver dix, qui ne demanderont pas mieux que de la mener à Cythère, et au galop encore!

GRAMONT.

Théâtre royal.

Tableau de la Troupe.

MM. P. Verellen, directeur-administrateur; Potel, inspecteur; Flavigny, régisseur; Christian, second régisseur.

Orchestre. — MM. J. Cambon, premier chef d'orchestre; Fry, second chef d'orchestre, premier d'opéra-comique; Jardon, répétiteur des chœurs; Galopin, id. de la danse.

Employés du service. — MM. Roussel, chargé de l'abonnement et de la location; J. Servais, secrétaire; Andrien, machiniste; Arnaud, coiffeur; Damseaux, souffleur; Mativa, chef gazier; Glaude, tapisier, accessoires; Petit, chef comparse; Couchant, imprimeur; Voytot, costumier; Colle, armurier.

Décor. — MM. Cêlos et Bernier, peintres décorateurs.

Grand-opéra, opéra-comique et traductions. — MM. Verhees, fort ténor, grand-opéra et traductions (rentrée); Samaty, 1^{er} ténor léger (Laon et Verviers); Idrac, 2^e ténor, 1^{er} au besoin (Bruxelles, Théâtre de la Monnaie); Desy, 2^e ténor, 3^e au besoin (rentrée); Flavigny, trial (rentrée); Calmani, 3^e ténor (Anvers); P. Claeys, baryton de grand-opéra (rentrée); Frandon, baryton d'opéra-comique (Genève, 1^{er} prix au Conservatoire de Paris); Guillabert, basse noble de grand-opéra (Anvers, 3 ans); Kinnel, basse chantante, opéra-comique (Anvers); Guidon, 2^e basse chantante (Nantes); Walter, larquette, basse bouffe (rentrée); Deprez, 3^e basse; Lauf, Even et Christian, coryphées ténors; Dubois et Lardinois, coryphées basses.

M^{mes} Chasseriaux, falcon (rentrée); Passama, contralto (rentrée); Stéphane, mezzo soprano (Paris); Stella Bolle, 1^{re} chanteuse légère, opéra-comique (Bruxelles, Théâtre de la Monnaie); Verellen-Corva, chanteuse légère grand-opéra et traduction, soprano dramatique (rentrée); B. Duthreuil, chanteuse légère en double (Toulouse); Flavigny-Thomas, dugazon Galli-Marié (rentrée); Dumasil, 2^e dugazon, 1^{re} au besoin (début); Walther, duègne (rentrée); Christian et Rivoire, coryphées 1^{res} dessus (rentrée); Marie Georges et Raulin, coryphées 1^{res} dessous (rentrée).

22 choristes hommes et 20 choristes femmes. Orchestre, 50 musiciens.

Corps de ballet. — M^{lles} Laura Reuters, maîtresse de ballet (rentrée); Laura Reuters, 1^{re} danseuse noble (rentrée); Hélène Reuters, 1^{re} travestie (rentrée); Elisa Reuters, 1^{re} demi-caractère (rentrée).

Danseuses coryphées. — M^{mes} Castleda, Pelli-

grini, Judith, Rimmer, Frenet, Ferrari, Bellini, Bergy.

Pièces nouvelles.

Hérodiade, grand-opéra, de Massenet, sous la direction de l'auteur.

Chevalier Jean, grand-opéra, de V. Joncière.

Joli, grand-opéra, de Gilbert des Roches.

Nadia, opéra-comique de Ch. Bordier.

Le Sacripant, opéra-comique, de Duprato.

Reprises.

La Reine de Saba, le Prophète, Don Juan, le Cheval de Bronze, le Bal Masqué, le Domino noir, les Diamants de la Couronne, Giralda, Joli Gilles, etc., etc.

L'ouverture de la saison du grand-opéra aura lieu le 1^{er} novembre, probablement avec Arda.

La saison d'opérettes et les représentations de la célèbre compagnie des Lauris commenceront le samedi 2 octobre.

On donnera d'abord la Périchole, opérette en trois actes, avec MM. Marris, Idrac et Desy, M^{lles} Borhes, Velds et Derousseau, et Sur les Toits, la pantomime des Lauris, qui fit courir tout Bruxelles et fait actuellement fureur à Anvers.

Viendront ensuite, pour les représentations de M^{lles} Luce, des Folies Dramatiques de Paris: Josephine vendue par ses sœurs, la Lune de Miel et enfin Rip-Rip et Puss-Puss.

ÉCHO.

Gaibollard, très impressionnable, parcourt rapidement son journal; avant de lire un article, il consulte le titre.

— Voyons donc, murmure-t-il... nous disons au jardin public: l'ouverture de Martha... dégoutant! des autopsies sur la voie public, maintenant! Ah! autre chose... l'e... l'exécution de Guillaume Tell... je ne le savais même pas condamné à mort... infect! infect!

Théâtre du Pavillon de Flore

Propriété Ruth

Bur. à 6 1/4 h. — Rid. à 7 0/0 h.

Dimanche 26 et Lundi 27 septembre

Jean la poste, grand drame en 5 actes et 10 tabl. par D. Boucicault et E. Nus.

On finira par Édgard et sa bonne, comédie en 1 acte de Labiche et Marc Michel.

MUSIQUE

Le Comptoir de Musique moderne

vient d'entreprendre la publication d'une collection nouvelle de morceaux de piano à bon marché. — d'un bon marché exceptionnel.

Le prix du cahier de cinq à dix morceaux est de fr. 1-50; le prix du morceau séparé est de 50 centimes. Le format est agréable et l'impression des plus soignées. — La collection se compose, jusqu'à ce jour, de six cahiers, contenant 39 morceaux choisis, distribués suivant la force de l'exécutant.

Agence générale pour Liège

Librairie DHEUR, 21, rue du Pont-d'Ile.

Dépôts: Mertens, Bertine, Paquay, Defoos-Gothier.

Institut POSTULA

Préparation aux examens d'admission aux Ecoles spéciales de l'Etat. Rentrée 5 octobre. Pour tous renseignements, s'adresser au directeur, M. HENRI POSTULA, rue Chevaufosse, n° 11, Liège.

La librairie Georges

(Vente et location de livres nouveaux)

Rue de la Cathédrale, 60, Liège.

Liège. — Imp. Émile Pierre et frère.



J.-D. HANNART & C^e
MANUFACTURE
DE
CHAUSSURES
8, Mosdyk, Liège
Seule fabrique qui chausse le client directement
Maisons de Vente à fr. 12-50
LIÈGE
22, rue de l'Université, 22
ANVERS
7 -- rue Nationale -- 7
BRUXELLES
53, rue de la Madeleine, 53
LES REPARATIONS SE FONT AU PRIX COUTANT
INCROYABLE!

Bijouterie, Horlogerie, Orfèvrerie.

F. Deprez-Servais

BREVETÉ DU ROI

29, Rue de la Cathédrale, 29

VIS-A-VIS DE L'ÉGLISE S-DENIS, LIÈGE

Dernière nouveauté: **MONTRES SANS AIGUILLES.** Montres en acier bruni, émaillé, chrysolite, à jeu dit *Roulette à boussole* (pour touristes et voyageurs), à cadran lumineux, visible la nuit, à *seconde indépendante*, Chronomètre et *Répétition* (pour docteurs et chimistes), Pendules en cuivre, marbre et bronze artistique, Régulateurs, Réveils, et Horloges avec oiseau chantant les heures, *Pendules-Médailles* à remontoir, système breveté appartenant à la maison, Montres Thermomètre, etc.

Baromètres métalliques précision garantie

Bijoux riches et ordinaires. Broches, Bracelets du meilleur goût, Bagues et Dormances montées en perles fines, en diamants, brillants, saphir, émeraudes, turquoises, etc., pour cadeaux de Fête, Fiançailles et de Mariage. Orfèvrerie, Couverts d'enfants, Timbales d'argent et Hochets, et Argenterie de table.

Bijoux et pièces d'Horlogerie sur commande.

RASSENFOSSE-BROUET

26, rue Vinde-d'He, 26.

Plateaux, berceaux pour asperges, fraisières nouveau modèle. Prix exceptionnels de bon marché.

MIGRAINE

Les granules du Dr JUAREZ constituent le remède souverain des affections qui affligent la femme à certaines époques: Migraine, Coliques, Mauvaise humeur, Retards, Suppressions, etc., 5 fr. le fl. Seul dépôt à Liège, Ph. de la Croix Rouge de L. BURGERS, 16, Pont-d'He.

IMPUISSANCE

Les affections du système Cérébro-Spinal, telles que la débilité, l'impuissance, la dépression mentale, le ramollissement du cerveau, les pertes séminales, résultant de l'abus des liqueurs et des plaisirs sexuels sont guéries en peu de semaines par les pilules du Dr LOUVET, 5 francs le flacon. Ph. de la Croix Rouge de L. BURGERS, 16, Pont-d'He, Liège.

Monsieur PAPPY, hôtelier, place du Théâtre, à Liège, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que depuis le 1^{er} juillet son établissement est transféré rue Haute-Sauvinière, 2, et prendra le nom d'*Hôtel des Deux Fontaines*. On y trouvera tout le confortable désirable. Restaurant à prix fixe et à la carte. Table d'hôte à 1 heure. Téléphone, sonnerie électrique. Chambres pour voyageurs et familles.

SPECIALITE :

MALADIES DE LA PEAU et Maladies syphilitiques

Docteur DU VIVIER
Liège, 12, rue d'Archis, 12, Liège
CONSULTATIONS de MIDI à 2 Heures

Maison Joseph Thirion, mécanicien

Délégué de la Ville à l'Exposition de Paris

3, Place Saint-Denis, 3, à Liège.

Machines à coudre de tous systèmes. Véritables FRISTER ET ROSMAN, garantie 5 ans. Apprentissage gratuit. Atelier de réparations pièces de rechange. Fil, soie, aiguilles, huile et accessoires.

Lecteurs! si vous voulez acheter un parapluie dans de bonnes conditions, c'est-à-dire élégant, solide et bon marché, c'est à la *Grande Maison de Parapluies*, 48, rue Léopold, qu'il faut vous adresser. La maison s'occupe aussi du recouvrement et de la réparation. La plus grande complaisance est recommandée aux employés mêmes à l'égard des personnes qui ne désirent que se renseigner.

PUBLICITE

Nous croyons devoir rappeler que toutes les communications relatives aux réclames et annonces que l'on désire faire insérer dans le *Prodeur*, doivent être adressées à l'administration du journal, rue de l'Étuve, 12.

Nous croyons devoir faire remarquer en même temps aux négociants, restaurateurs et en général, à toutes les personnes qui usent de la publicité des journaux, que le *Prodeur* — répandu dans tout le pays et en tous cas le plus lu des journaux de Liège — reste, en sa qualité de journal hebdomadaire illustré, en circulation pendant toute une semaine et qu'il est même souvent conservé en collections. On peut donc affirmer que l'annonce dans un seul numéro du *Prodeur* équivaut à l'insertion d'une annonce dans un journal quotidien pendant toute une semaine.

Le tarif des annonces est publié en tête du journal, mais lorsqu'il s'agit de plusieurs insertions de notables réductions peuvent être faites.

Le texte d'une annonce doit être adressé le *jeudi soir* au plus tard à l'administration, pour être insérée dans le numéro paraissant la même semaine.

Case à Louer

S'adresser par écrit à l'Administration

MAISON DES TROIS FRANÇOIS RUE LÉOPOLD

Aux Touristes et Chasseurs

CHOIX IMMENSE DE CHAPEAUX FOULARD

Feutre extra fin

Valeur réelle 10 à 20 francs

3 fr. 60

VOIR les ÉTALAGES

C'est incroyable !!!

LE

Bulletin mensuel des Tirages

PUBLIÉ PAR

Charles MÉDARD, changeur

Rue de Bex, 7, (près de l'Hôtel-de-Ville)

Parait tous les 1^{er} du mois et renseigne

TOUS les TIRAGES

Abonnement :

50 centimes 5 centimes
p^r an, franco domicile le numéro

Marque de fabrique



SPECIALITE de CARTOUCHES de CHASSE

Arrivant toutes chargées d'Angleterre



DÉPOT : A. de LAMBERT

20 — RUE SUR-MEUSE — 20

LIÈGE

Crémierie de la Sauvinière

BOULEVARD DE LA SAUVINIÈRE

et place St-Jean, 26.

Etablissement de premier ordre situé au Centre de la Ville, près le Théâtre Royal.

Tous les soirs, à 8 heures,

Concert de Symphonie

Direction V. DALOZE.

Eclairage à la lumière électrique.

Grands Salons

Pour Sociétés, Noces et Banquets.

JEUX D'ENFANTS.

GRAND DÉBIT DE LAIT

Saison extra — Bock Grüber

Liqueurs et limonades de 1^{er} choix.

A la Ménagère

Victor MALLIEUX

FABRICANT BREVETÉ

Maison de vente, rue de la Cathédrale, 3

Atelier de Fabrication, rue Florimont, 2 et 4

FABRIQUE SPÉCIALE DE POÊLES, FOYERS ET CUISINIÈRES de tous genres et de tous modèles. — Ateliers de réparations et de placements de poêles et sonnettes. — Serrurerie et quincaillerie de tous pays. — Coffrets à bijoux en fer et en acier inrochetables. — Articles de ménage, au grand complet. — Cages, volières, jardinières, corbeilles en fer et jone. — Cuisinières à pétrole perfectionnées. — Treillages de toutes espèces pour poulaillers. — Lits et berceaux en fer.

La Maison est reliée au téléphone.

Inventeur des POÊLES pour trains et tramways, système perfectionné, employé sur les lignes Liège-Jemeppe et Liège-Maestricht.

Café de la Bécasse

Grand comptoir à l'instar de Bruxelles

Rue Léopold, 12, Liège

(En face de la maison F. THIÉRY et C^{ie})

Café mazagran, 15 centimes. — Vin chaud, 10 centimes. — Bières. — Vins par verres. — Liqueurs. — Sardines, 10 centimes; avec pain, 15 centimes.

Le petit pot liégeois

à l'instar de la porte S-Denis, de Paris

AVIS A MM. LES CHASSEURS

FABRIQUE D'ARMES

DE

A. GODEFROID

7, Rue de l'Université, 7 (en face du Passage)

LIÈGE

Spécialité de fusils de chasse à percussion centrale et Lefauchaux; fusils Hammerless; fusils spéciaux pour les tirs aux pigeons à forage cylindrique, Chock bored, ou médium Chock; carabines de chasse et de tir de différents systèmes; express-rifle; carabines Flobert de salon et de précision; pistolets de combat, d'arçon et de précision; revolvers de tous systèmes; articles de chasse et de tir; spécialité de cartouches chargées; munitions de tous genres; échange d'armes; réparations; articles d'escrime au complet.

N.-B. — Toute arme vendue est garantie sur facture.

PIRARD-GROSJEAN

Sucre déc., 1/2 kil.	0.50
Miettes candi, 1/2 k.	0.55
Amidon Royal	0.40
Jambon ex.	0.65
Saindoux Wilcox	0.55
Riz depuis	0.12
Pommes coupées	0.30
Prunes Bosnie	0.40
Moka torréfié	0.65
Java torréfié	0.90
Préanger torréfié	1.20
Beurre art. n° 1	0.65
Siroop de poires	0.35
Cannelle bâton	2.25
Liqueur depuis	0.90
Deymann	1.85
Bon Bordeaux	0.70
Savon vert	0.16
id. blanc	0.17
id. le tonnelet	4.00
Sel de soude	0.04
Lard de Hollande	0.55
Fécule, 1 ^{re} qualité	0.18
Genièvre, depuis	0.90
Rolles, 1 ^{re} qualité	1.10
Bougies, 0.35 et 0.40	
Huile colza, litre	0.70

Fabrique de pains d'épices et Confiserie

ÉPICERIE GÉNÉRALE
PIRARD-GROSJEAN
Liège, 2, Pied du Pont des Arches, 2, Liège

Pied du Pont des Arches, 2, Liège.



DEUX PETITS
DEVIENT GRAND